



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 MAI 2013**

- PRÉSENTS :**
- Mme I. GIANNATTASIO, Présidente
 - Mme V. MORON, Vice-Présidente
 - Mme C. HERZIG DAVIDOVIC, Secrétaire

 - Mmes M. CALAME, T. MARET, A.-M. PUTTON et C. STROUDINSKY
 - MM. R. BONO, R. HUGON, P. MEYLAN et B. SCHOPFER

 - M. R. GUNTER, Maire
 - M. P. BOUVIER, Adjoint
 - M. X. BEUCHAT, Adjoint
- EXCUSÉ :**
- M. C. BRUHIN

La séance est ouverte par **Mme la Présidente** à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 AVRIL 2013

Moyennant de légères rectifications aux points 3 c), 6 e) et 7, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit par 10 oui.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente n'annonce aucune communication.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Nouvelles déprédations

M. Gunter informe qu'un nouveau tag est apparu sur le mur du groupe scolaire côté Jura.

M. Bouvier a donc contacté M. Thalmann afin de lui signifier que la Mairie souhaite que les auteurs se dénoncent. Une entreprise de peinture a été mandatée afin de recouvrir ce tag le plus rapidement possible. La FASE a également été informée des déprédations successives dans le village. Les auteurs de ce délit prendront à leur charge le montant de la facture et d'autres sanctions pourraient être prises.

Mme Maret, Présidente de la commission des affaires sociales, sports et loisirs, a également pris

contact avec les TSHM et M. Thalmann à ce sujet. Il semblerait que les auteurs pourraient être dénoncés.

M. Gunter poursuit en mentionnant les trois jeunes jouant au « bière-pong » sur la table de ping-pong, un narguilié bien en vue sur la table, pendant les heures où le parascolaire occupe le parc communal. Les jeunes seront convoqués avec leurs parents afin de leur expliquer le mécontentement de la Mairie à ce sujet et les inciter à cesser ce comportement surtout pendant les heures où les enfants sont présents.

M. Gunter indique qu'il y a d'autres endroits, notamment au bord du Rhône ou de La Laire, où ils peuvent aller sans être en présence de jeunes enfants, d'autant qu'ils laissent leurs déchets sur place.

Mme Stroudinsky revient sur la possibilité éventuelle de déplacer la table de ping-pong. Elle préconise le dialogue et une solution raisonnable.

M. Hugon pense qu'il faudrait mettre les limites afin que les jeunes sachent clairement ce qu'ils ont le droit de faire et de ne pas faire.

M. Schopfer précise quand même qu'il s'agit d'alcool et de substances illicites. Il se déclare pas favorable à les conforter dans cette attitude et aller jusqu'à les guider vers des endroits discrets.

Mme Putton souligne que la Commune pourrait encadrer ces jeunes afin de leur faire respecter les règles et qu'il serait peut-être judicieux qu'ils assument les conséquences de leurs actes.

M. Bono rappelle que les jeunes peuvent tout à fait comprendre qu'il y a des choses qui ne se font pas.

Mme Calame indique que la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie a rendez-vous avec Urbaplan, mandataire de la Commune, afin de faire le tour du centre du village en vue de son réaménagement. Dans ce cadre, une solution pour éviter de mélanger les petits aux ados pourrait être trouvée.

M. Bouvier précise qu'il y a différents groupes de jeunes et que la Commune arrive régulièrement à répondre à leurs demandes, mais que souvent il faut les cadrer, notamment sur la consommation d'alcool, les déchets qui traînent partout (préau, parvis de la salle communale, parc derrière la salle communale). **M. Bouvier** mentionne aussi que les jeunes se déplacent et que mercredi soir, par exemple, il y avait de nombreux véhicules devant le local des jeunes. Il existe un règlement pour le LGA et celui-ci doit être appliqué.

M. Gunter souhaite avant tout éviter les amalgames entre les différents groupes de jeunes, punir ceux qui sont coupables et surtout ne pas tous les mettre dans le même panier.

b) Place d'arme d'Epeisses

M. Gunter mentionne qu'un exercice franco-suisse organisé par l'armée avec sauveteurs, sapeurs-pompiers et chiens de catastrophe aura lieu sur la place d'armes d'Epeisses les 21, 22 et 23 mai prochains. Cela représente environ 600 intervenants, 150 figurants et un important ballet aérien. Il s'agit d'un exercice conjoint sur le sauvetage en cas d'explosions majeures. Il indique qu'il y aura une couverture médiatique après cet exercice, mais qu'il aurait été souhaitable que cela précède la manifestation pour informer la population.

c) Remerciements

M. Gunter remercie Mme Calame, la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie ainsi que les pompiers et les bénévoles pour l'organisation de la journée propreté. Cela fut un franc succès.

d) Le Couffin

M. Bouvier, ainsi que toutes les communes qui y participent, a reçu un courrier de Mme Tornay mentionnant l'importance de son poste et ses multiples responsabilités puisqu'elle assume seule la gestion complète de l'association et doit en tout temps en assurer la permanence et les différents objectifs. Le développement de l'association, les nombreuses demandes de toute part, la reconnaissance de l'activité de l'accueil familial de jour et le service à la population concernant l'accueil du jeune enfant deviennent difficiles à gérer avec un taux d'activité de 50%. Elle souhaiterait donc, pour 2014, augmenter son taux d'activités à 60% au minimum et recevoir un 13^{ème} salaire. Il semblerait que les communes soient toutes d'accord afin de lui verser un salaire supplémentaire, ne souhaitant pas qu'une personne ayant ses compétences quitte l'association.

M. Bouvier précise que deux familles chancynaises sont inscrites au Couffin.

e) Parascolaire

M. Bouvier indique qu'un budget devrait être présenté pour 2014 afin de fidéliser les bénévoles du restaurant scolaire.

f) Jardin d'enfants - garderie « Les Crocolions »

M. Bouvier communique différents chiffres suite aux inscriptions et à la séance du comité des Crocolions tenue le 30 avril dernier :

- pour l'année 2012-2013, 27 enfants étaient inscrits par semaine;
- pour la rentrée 2013, 29 enfants sont inscrits, dont 11 qui n'ont pas obtenu une réponse positive à la totalité de leurs attentes (sachant que chacun fréquentent déjà les Crocolions 2 à 3 fois par semaine);
- sur ces 11 enfants, 4 mamans sont à la maison, 5 ont des nounous à temps complet, il reste donc 2 réels besoins en attente;
- en résumé, le lundi, il y a 17 places disponibles - 16 inscrits et 2 en attente,
le mardi, il y a 17 places disponibles - 17 inscrits et 3 en attente,
le jeudi matin, il y a 24 places disponibles - 22 inscrits et 2 en attente,
le jeudi après-midi, il y a 17 places disponibles - 6 inscrits et 4 en attente,
le vendredi matin, il y a 17 places disponibles - 16 inscrits et 4 en attente.
- pour satisfaire les 7 demandes réelles en attente, il faudrait engager une éducatrice supplémentaire (ce qui porterait la capacité d'accueil à 24 enfants chaque matin), soit un salaire + des charges représentant CHF 26'400.--/an;
- si toutes les places étaient occupées, la facturation de celles-ci représenterait CHF 16'000.--, donc un déficit de CHF 10'000.-- ; or à ce jour, cela ne concerne que 7 demandes soit environ CHF 5'600.--, donc un manque s'élevant à CHF 21'000.--.

M. Bouvier indique que les inscriptions ont été élargies au 8 juin 2013. En cas d'un nombre important d'inscriptions supplémentaires, l'Exécutif sera tenu informé. Le statu quo est pour l'instant maintenu et les confirmations définitives d'inscriptions seront envoyées dès le 15 juin 2013.

M. Gunter pense qu'il y aura lieu de revoir la situation en septembre lorsque les nouveaux logements seront tous occupés. Le budget sera adapté en conséquence.

g) Construction « sauvage » au chemin de Champlong, parcelle n° 2104

M. Beuchat évoque la « re-construction », sans autorisation, d'un bâtiment au chemin de Champlong en zone agricole. Un petit hangar a été démoli et un immeuble d'une surface bien plus grande a été érigé. La Commune avait dénoncé le cas auprès du Département de l'Urbanisme (DU).

Le DU a donc intimé les propriétaires de se mettre en règle avec la législation. La Commune a émis un préavis défavorable.

4. RAPPORT DE COMMISSION

a) Rapport de la commission des finances du 18 avril 2013

Mme la Présidente passe la parole à **M. Bono**.

M. Bono demande s'il y a des remarques particulières sur le rapport. Il mentionne qu'il est à disposition pour répondre aux questions éventuelles et remercie les personnes ayant participé à cette séance.

5. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

a) Proposition relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

b) Proposition relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

c) Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par le réaménagement du chemin de l'Ecole et la création d'un parking extérieur de 14 places, sur la parcelle n° 3179 de la commune de Chancy

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

d) Proposition relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par l'acquisition de mobilier et matériel d'une partie des locaux de l'extension du groupe scolaire

Mme la Présidente donne lecture du projet de délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

M. Gunter précise qu'à l'origine, il était prévu de n'équiper que deux classes de l'extension du groupe scolaire. Toutefois, désirant décharger le bâtiment principal d'une classe, il a finalement été décidé de les équiper toutes.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 10 oui.

6. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JUIN 2013 AU 31 MAI 2014

Mme Herzig Davidovic propose la candidature de **Mme Giannattasio** pour le poste de Présidente.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

Mme Giannattasio est élue Présidente du Conseil municipal, à l'unanimité soit par 11 oui. Il est pris acte de cette élection.

Mme Putton propose la candidature de **Mme Moron** pour le poste de Vice-Présidente.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

Mme Moron est élue Vice-Présidente du Conseil municipal, à l'unanimité soit par 11 oui. Il est pris acte de cette élection.

M. Schopfer propose la candidature de **Mme Herzig Davidovic** pour le poste de Secrétaire.

Aucune autre candidature n'étant présentée, cette proposition est mise au vote.

Mme Herzig Davidovic est élue Secrétaire, à l'unanimité soit par 11 oui. Il est pris acte de cette élection.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Putton mentionne la préparation de la brochure pour les nouveaux habitants et motive les Conseillers municipaux afin de regarder attentivement ce document et d'éventuellement faire des propositions.

b) Commission ad hoc du bâtiment LUP route de Bellegarde 21, 23, 25

M. Meylan indique que la commission a mis en place le projet de règlement d'attribution des logements communaux. Il sera soumis à l'Exécutif.

M. Gunter le communiquera ensuite au Service de la surveillance des communes pour validation.

c) Installation de bancs dans différents lieux du village

M. Bono mentionne l'envie d'installer des bancs dans les différents endroits conviviaux du village et suggère que cela soit étudié par la commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie lors de la visite d'Urbanplan.

d) Hélicoptères

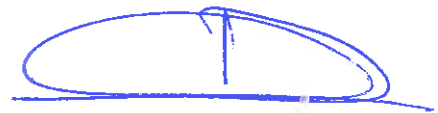
Mme Calame suggère que la commune se renseigne sur les vols des hélicoptères en basse altitude au-dessus du village, se multipliant depuis quelque temps.

M. Gunter prendra les informations nécessaires afin de savoir s'il s'agit des essais en vue de l'exercice de l'armée (mentionné plus haut) ou de vols illicites et donc réprimandables.

Mme la Présidente lève la séance à 21h40.



La Présidente du Conseil municipal
Isabelle Giannattasio



La Secrétaire du Conseil municipal
Corinne Herzig Davidovic



La Secrétaire
Joëlle Noverraz